



BOURSES DE SOUTIEN MEMBRES ÉTUDIANTS DE 2^E ET 3^E CYCLES

Description

Les bourses de soutien du CIÉRA, aux étudiant.es membre du CIÉRA de 2^e et de 3^e cycle, ont pour objectifs de soutenir financièrement la réalisation ou la participation à d'activités associées à leur projet de recherche. Ces bourses peuvent couvrir les coûts de déplacement pour la cueillette des données sur le terrain de recherche, au retour des résultats dans les communautés, à la présentation des résultats dans le cadre de colloques nationaux ou internationaux ou à d'autres activités en lien avec leur mémoire ou leur thèse. Compte tenu du contexte actuel, ces activités peuvent se dérouler en présentiel ou à distance, selon les mesures sanitaires mises en place.

La bourse est d'une valeur maximale de 2 000\$ pour les étudiant.es à la maîtrise et de 3 500\$ pour les étudiant.es au doctorat¹.

Admissibilité

Pour être admissible à cette bourse, l'étudiant.e doit :

- Avoir la nationalité canadienne ou le statut de résident permanent ou détenir un permis d'études dans le cas des étudiant.es étranger.ères
- Être inscrit.e à temps complet² à un programme de maîtrise ou de doctorat dans une université québécoise
- Être membre du CIÉRA
- Travailler sur un sujet relié à un ou plusieurs des axes de recherche du CIÉRA
- Être autorisé.e à réaliser l'activité présentée durant l'année suivant l'obtention de la bourse
- Présenter un dossier complet
- Prévoir faire les demandes d'éthiques nécessaires auprès des universités et des communautés autochtones concernées.

Les candidat.es qui ne satisferont pas à toutes ces exigences ne seront pas admissibles à la bourse.

¹ Plus d'une activité peut être proposée dans la mesure où elles sont directement liées au projet de recherche.

² Pour être admissible, l'étudiant.e doit être inscrit.e au minimum à 12 crédits à la session d'hiver 2021.

Critères de sélection

- Excellence du projet de recherche au regard des axes de recherche du CIÉRA (25 %)
- Qualité de la démarche éthique et de la mobilisation des connaissances auprès des communautés autochtones (certificat d'éthique, approbation des communautés participantes, présentation des résultats à la communauté, implication autochtone au sein du projet, etc.) (25%)
- Excellence du dossier académique (15%)
- Pertinence du budget demandé en lien avec l'activité proposée (25 %)
- Qualité du dossier (10%)

À dossier égal, la priorité sera accordée aux étudiant.es autochtones.

Dépenses admissibles (Important : conserver les factures) :

- Séjour sur le terrain de recherche (si les consignes sanitaires le permettent) :
 - Les frais de transport du lieu de résidence jusqu'au lieu du terrain
 - Les cartes d'embarquement sont nécessaires
 - Frais de séjour (repas et hébergement) en fonction du pays et de la durée du séjour
- Inscription à des événements scientifiques pour la présentation des résultats de la recherche
- Production de matériel de diffusion des résultats de la recherche
- Honoraires professionnels (graphisme, traduction, interprétation, etc.) pour la production ou la diffusion de la recherche
- Compensations versées aux personnes contribuant à la recherche qui ont été approuvées par le comité d'éthique
- Frais de télécommunication (plateformes de visioconférences, plateformes de partage de données, etc.) liés aux activités de la recherche
- Fournitures audiovisuels et informatiques (casques d'écoute, micro, etc.) liées aux activités de la recherche

Constitution du dossier³

Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants :

- Le formulaire ci-joint rempli et signé par la/le candidat.e ainsi que la/le directeur de thèse, de mémoire ou d'essai
- Les relevés de notes (officiels ou certifiés par le registraire) correspondant à tous les trimestres universitaires complétés au moment du dépôt de la candidature

³ Le CIÉRA s'engage à respecter la confidentialité des dossiers et documents transmis à l'appui des candidatures.

- La preuve de la réussite du projet de thèse (doctorat) ou de l'acceptation du projet de mémoire (maîtrise) au moment de recevoir le versement de la bourse
- Le curriculum vitae.

Cumul

Le cumul est autorisé avec toute autre bourse, dans la mesure où la réglementation le permet. Le comité d'évaluation donnera une priorité aux étudiant.es n'ayant jamais obtenu de bourse générale du CIÉRA.

Date de dépôt des demandes

Le dossier complet doit être transmis par courriel au CIÉRA (ciera@ciera.ulaval.ca) au plus tard le **jeudi 11 février 2021 à 17h**.

Annonce des résultats et versement des bourses

Les candidat.es recevront une réponse dans un délai approximatif de quatre à six semaines après la date de fin du concours.

Les boursiers recevront leur bourse en un seul versement après l'annonce des résultats du concours. À noter que l'étudiant.e doit être inscrit.e à temps plein⁴ au moment de recevoir le versement de la bourse.

Le nom du CIÉRA ou son logo devra figurer sur tout matériel qui sera produit dans le cadre de l'activité financée.

Rapport final

Au plus tard un mois après le déroulement de l'activité, les étudiant.es financé.es devront présenter un court bilan avec photos (maximum 2 pages), ainsi qu'un état des dépenses avec copies des factures à l'appui (sur demande).

Transfert de connaissances

Au plus tard un an après le versement de leur bourse, les étudiant.es financé.es pourront être appelé.es à faire une présentation dans le cadre des midis du CIÉRA, du colloque du CIÉRA ou de toute autre activité scientifique organisée par le centre.

⁴ L'étudiant.e doit être inscrit.e au minimum à 12 crédits.